



« Reconcilier l'homme avec son environnement », telle est la finalité du PNAE décrit dans la Charte de l'Environnement de Madagascar. A l'occasion de l'été solidaire,, c'était du 01 au 08 juillet dernier que l'association Ambohimalaza France et la Maison des associations du 7ème arrondissement de Paris ont dédié une exposition « Semaine Madagascar », avec le soutien de SEM l'Ambassadeur de Madagascar en France, Jean-Pierre RAZAFY-ANDRIAMIHAINGO, et parrainée par le Directeur de la Culture et du Tourisme d'Antananarivo, Monsieur Johary RAJOBSON.

En effet, Salamandra a été sollicitée pour y participer en s'occupant plus particulièrement de l'exposition sur la richesse de la faune et de la flore, et la diversité des paysages malgaches.s



Cette exposition « Semaine Madagascar » s'est terminée par une conférence-débat proposée et animée par Salamandra en collaboration avec l'organisateur, Ambohimalaza France. Deux thèmes indissociables ont été développés : l'état de lieu de la conservation de la nature et le développement de l'éco-tourisme.

Rappelons que la politique environnementale à Madagascar s'inscrit dans la Stratégie Nationale de la Conservation de la Biodiversité. Celle-ci se traduit par l'élaboration d'un Plan National d'Action Environnemental (PNAE) depuis 1991. On s'est fixé une durée de 15 ans, en 3 phases, pour sa mise en œuvre :

- PE1, 1991-1997 : démarrage du PAE – mise en place des institutions concernées – lutte contre les problèmes d'urgence ;
- PE2, 1997-2001 : intensification des actions menées lors du PE1 – développement des projets de terrain (extension des aires protégées, AP);
- PE3, 2002-2006 : transfert de gestion des AP aux populations locales – continuation d'extension des AP.

En 2003, lors du symposium sur les Aires Protégées à Durban, le Président de la République a annoncé d'augmenter les AP à Madagascar, de 1,6 millions d'ha à 6 millions d'ha.

Pour pérenniser le financement des actions menées en faveur de la conservation durable et du développement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de bonne initiative a été prise par le Gouvernement malgache et les bailleurs de fonds. Il s'agit de la création de la « Fondation pour les AP et la Biodiversité de Madagascar » depuis janvier 2005. Cette Fondation fixé un objectif de 5 millions de dollars US d'ici 5 ans.

Quant à l'éco-tourisme, les organismes publiques et privés dans le domaine du tourisme et de l'environnement ont élaboré une politique sectorielle « Développement Touristique Compatible avec l'Environnement (DTCE) » traçant des grandes lignes des différents programmes d'actions .

Ces derniers visent une valorisation de la Biodiversité et des sites et des paysages naturels pittoresques en prenant compte évidemment la richesse culturelle et traditionnelle de chaque région. Pour appliquer ce fameux DTCE, le Comité National pour le Développement Touristique (CNDT), structure interministérielle, a été mis en place.

Madagascar étant une priorité mondiale en matière de Conservation, Salamandra, avec sa détermination et ses missions confiées par l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées, ANGAP, intensifie ses actions en France sur l'éducation environnementale, la promotion de l'écotourisme, et contribuera certainement à Madagascar aux projets de transfert de gestion des AP auprès des communautés locales, avec l'ANGAP et les autres institutions nationales et internationales.

Mail :salamandra_nature@yahoo.fr